



L'écho des associations n°69 Janvier 2017



Sommaire

- ▶ [Le mot des administrateurs](#)
- ▶ [Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS](#)
- ▶ [Actualités](#)
- ▶ [Appels à projets, prix, concours, etc.](#)
- ▶ [Les petites annonces associatives](#)

Le mot des administrateurs

C'est avec grand plaisir que la Maison Des Associations de Strasbourg vous présente tous ses meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année !

Une pensée amicale, particulièrement, pour toutes les associations qui, année après année, consacrent une grande partie de la période des fêtes à soutenir et apporter du réconfort et de la joie aux plus démunis, aux personnes dans la solitude.

2017 est une année d'élection présidentielle. Ce sera l'occasion de choisir un projet de société pour les cinq prochaines années et de défendre des choix conformes aux valeurs humanistes qui dessinent une société solidaire, équitable et fraternelle.

Nous continuerons également à agir pour défendre les intérêts communs et le bien-être général... et si une nouvelle année ne chasse pas les difficultés de l'année précédente, disons-nous que nous sommes tous acteurs de notre vie et que l'avenir de la société dépend de chacun de nous.

Dans notre vie, dans notre association, abordons cette année avec confiance et détermination pour préparer ensemble l'avenir.

Bonne et heureuse année 2017 à tous !

Fermeture de la MDAS pendant les congés d'hiver

*La maison des associations sera fermée du **vendredi 23 décembre à 19h** au **lundi 2 janvier à 8h30**.*

[Retour au sommaire](#) ▲

Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS

>> Mardi 17 janvier de 18h15 à 20h15 – Soirée d'information collective

La Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS) vous invite à une soirée d'information collective :

« Rapprochement des structures : collaboration, mutualisation, fusion... »

Intervenant :

Zohra Hamou Ladj, Fédérations des Centres Sociaux du Bas-Rhin
Brigitte Ludmann, Réseau Express Jeunes
Entrée libre et gratuite.

Pré-inscription auprès de Fabienne Orban : conseils@mdas.org / 03 88 25 19 39.

Lieu : Maison des associations, 1a place des orphelins – 67000
Strasbourg

Pour consulter le programme complet de nos soirées d'information :



Bourse au bénévolat : Publiez et consultez gratuitement des offres de bénévolat en ligne !

Vous souhaitez **donner de votre temps** à une association, mais ne savez pas où vous adresser ? Votre association a des difficultés à **mobiliser des bénévoles**, ponctuellement ou sur la durée ?

Connectez-vous sans plus tarder sur notre « Bourse au bénévolat » :

http://www.mdas.org/bourse_benevolat.php !

Simple d'utilisation et fonctionnant sur le principe de la publication d'annonces en ligne, la « Bourse au bénévolat » offre la possibilité : **aux associations strasbourgeoises** : de diffuser leurs offres de recherche de bénévoles

aux particuliers : de trouver une mission de bénévolat qui répond à leurs attentes.

Ce service est gratuit pour les particuliers et les associations membres de la MDAS (à jour de cotisation). Si vous n'êtes pas membres, vous pouvez bien sûr le devenir !

Pour en savoir plus : communication@mdas.org.

CPCA – SARA Alsace Mouvement associatif : formation des bénévoles

La CPCA – SARA Alsace Le Mouvement associatif organise tout au long de l'année des formations à destination des dirigeants associatifs, en partenariat avec la Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS). Entre **janvier et mars 2017, 7 formations** sont organisées dans ce cadre : **mobilisation des bénévoles** (04/01, 11/01 et 18/01), **responsabilité des dirigeants associatifs** (session 1 : 05/01 et 09/01 – session 2 : 27/03 et 03/04), **financer son association et ses actions** (26/01, 02/02 et 09/02), **quelle communication pour votre association ?** (07/02, 14/02 et 21/02), **comment tenir votre comptabilité – niveau 1** (27/02, 08/03 et 15/03), **fiscalité des associations** (03/03 et 10/03) **et outils de communication gratuits sur internet – niveau 2** (23/03 et 30/03).

Lieu : Maison des associations (1a place des Orphelins – 67000
Strasbourg)

Inscrivez-vous vite directement sur le site : <http://www.reseau-sara.org/index.php/formations> !

[Retour au sommaire](#) ▲

Actualités

Actualités juridiques et pratiques

- **Associations employeurs – Généralisation de la déclaration sociale**

nominative : décret publié !

Si vous faites partie de ces entreprises qui utilisent encore la déclaration annuelle des données sociales (DADS) pour accomplir leurs **obligations déclaratives**, il est plus que grand temps pour vous d'utiliser la **déclaration sociale nominative (DSN)**. Pour celles qui utilisent déjà ce dispositif en phase 2, n'attendez pas plus longtemps et adhérez à la **phase 3**. Un **décret du 21 novembre 2016** met en œuvre la **généralisation de la DSN**. L'objectif de simplification déjà amorcé il y a maintenant quelques années n'a jamais été aussi proche ! Découvrez ce qui change avec la phase 3 et quelles sont les nouvelles échéances dont vous disposez pour vous acquitter du **versement de vos cotisations sociales**.

- Source : La Lettre Employeurs, n°445, 28 novembre 2016, Juritravail, <http://www.juritravail.com/Actualite/contrôle-urssaf-employeur/ld/256534>

Actualités

Utilisation d'outils de communication électronique : le rapport du HCVA

Saisi d'une demande d'analyse et de recommandations sur les **possibilités d'emploi d'outils de communication électronique** dans le fonctionnement des instances délibératives et dirigeantes, voire des commissions internes des associations, le Haut-Conseil à la vie associative (HCVA) s'est **opposé** à ce que toute mesure prise par quelque texte que ce soit fixe les modalités d'utilisation des outils électroniques par les associations dans le cadre de leur fonctionnement.

Il rappelle à cette occasion le **principe de l'entière liberté d'organisation et de fonctionnement démocratique des associations**. Il recommande notamment aux associations souhaitant recourir au vote électronique d'inscrire cette possibilité dans leurs statuts en précisant, le cas échéant, dans le règlement intérieur sur quelle décision il sera utilisé.

Eve Benazeth

- Source : Newsletter Juris actualités n° 241, 06/12/2016, Juris Editions
- Pour consulter le rapport du HCVA, [cliquez ICI](#)

La finance solidaire, aussi rentable que l'épargne classique

Avec une progression de 20 % entre 2015 et 2016, l'épargne solidaire attire de plus en plus de Français. Ce type de placement est-il pour autant intéressant du point de vue de la rentabilité ? Réponse de Nicolas Dabbaghian, fondateur de la Société pour une épargne activement responsable (SPEAR).

- **L'épargne solidaire, un domaine en plein boom**

Avec un **encours de 8,5 milliards d'euros** en 2015 et une **progression de 20 %** par rapport à l'année dernière, l'épargne solidaire semble séduire les Français. Ce type de placement, destiné à financer divers projets à fort impact sociétal et environnemental (comme le soutien des magasins Biocoop, l'installation de panneaux solaires ou la création de crèches écoresponsables), pourrait sembler dénué d'intérêt du point de vue de la rentabilité. [Selon Nicolas Dabbaghian](#), fondateur de [SPEAR](#), la finance solidaire rapporte au contraire autant qu'un placement classique. Il s'agit par ailleurs d'une épargne sûre, les banques endossant le risque existant sur les placements solidaires.

- **Bénéficiaire d'une réduction d'impôt de 18 à 50 %**

Si l'épargne solidaire ne rapporte aucun intérêt au vu des taux bas actuels, elle permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt**, à hauteur de 18 % sur l'impôt sur le revenu et 50 % sur l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Sur le long terme, ce crédit d'impôt correspond à une **rémunération de 2 %** pour les épargnants assujettis à **l'impôt sur le revenu, et de 4 à 5 %** pour ceux qui payent l'ISF. En résumé, la **finance solidaire** n'est pas plus risquée ni moins rentable que l'épargne classique, tout en ayant des répercussions positives sur notre société.

- Sources : L'émission [« L'éco »](#) du 7 novembre 2016 et l'article de [Carenews Info](#) du 13 juin 2016

• Les DLA répondent plus que jamais aux besoins des associations

Le **Dispositif local d'accompagnement (DLA)** est un dispositif dédié aux **structures employeuses de l'Économie sociale et solidaire (ESS)** pour les accompagner dans leurs démarches de création, consolidation et développement de l'emploi et de l'activité. Ce dispositif a été créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, avec le soutien du Fonds social européen, rapidement rejoints par le Mouvement associatif. Il est soutenu et financé au niveau territorial par de nombreuses collectivités locales.

L'Avisé propose comme tous les ans un [bilan général de l'action des Dispositifs locaux d'accompagnement sur l'année passée \(2015\)](#). Confirmant les leçons des années précédentes, on constate que le dispositif rencontre toujours un vif succès auprès des associations. **6 869 structures (dont 96 % d'associations) ont été accompagnées en 2015**, ce qui représente une **augmentation de 6,5 %** par rapport à 2014. Environ 174 000 emplois ont pu ainsi être consolidés.

Cette année l'Avisé constate une augmentation significative des accompagnements des DLA régionaux (622 contre 334 en 2014). Une évolution qui s'explique par le fait que cette mission n'a été mise en place qu'à partir de 2014.

- Source : le Filhebdo 1901, n°607, 28/11/2016, la Lettre d'information d'Associations mode d'emploi – www.ame1901.fr

Pour l'Alsace et plus précisément le Bas-Rhin, le DLA est porté par **Alsace Active**. **Stève Duchêne** est le chargé de mission DLA régional Alsace et **Maryline Gass** la chargée de mission au niveau du département.

- Pour aller plus loin : <http://www.info-dla.fr/coordonnees/alsace/>
- Le saviez-vous ? Des RTT solidaires au sein d'associations caritatives

Donner une journée de RTT pour aider une association caritative en découvrant par la même occasion le bénévolat et des collègues qu'ils n'auraient sinon jamais croisés : c'est ce que propose une société coopérative et participative (scop) qui a convaincu plusieurs grands groupes de sa démarche.

Les salariés des entreprises intéressées peuvent s'inscrire à une ou plusieurs journées d'immersion au sein d'associations caritatives de recyclage, de réinsertion, dans des foyers d'hébergement ou au sein d'écoles de la deuxième chance, ont expliqué les fondateurs de cette scop baptisée « Ça me regarde ». Vingt journées ont ainsi été organisées cet automne avec 150 inscrits chez Covea, groupe mutualiste d'assurances qui réunit la GMF, la MAAF et la MMA. **Une soixantaine d'associations et 74 entreprises ou groupes** ont fait appel à « [Ça me regarde](#) », parmi lesquels La Poste, Deloitte, BNP Paribas, Lagardère, Paul ou Suez, selon ses fondateurs.

- Sources : AFP et le Blog des associations, information publiés le 10 novembre 2016

Actualités de fonds

... pour vous permettre d'assurer la gestion et le fonctionnement de votre association de manière éclairée !

• L'économie collaborative : menace et opportunité

Dans un subtil mélange des genres, **l'économie dite collaborative empiète sur le champ du partage et de l'échange** jusque-là réservé au monde associatif. **Mais les finalités sont loin d'être les mêmes** et les associations ont tout à gagner à promouvoir leur propre modèle. Certaines le font déjà avec succès.

Il est un temps pas si lointain où il y avait d'un côté l'économie marchande, celle des entreprises, de l'autre

l'économie non marchande, celle des associations.

Et Uber arriva et de manière plus générale de ce qu'on appelle l'économie collaborative qui pouvait laisser croire que le travail et l'économie étaient en train de se réinventer dans un élan consensuel et productif de démocratie, de participation et... de bonnes affaires ! **Les valeurs défendues ne sont clairement pas les mêmes que celles du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire.**

Les associations sont des organisations plus axées sur les services à la personne, reposant à la fois sur le salariat, le **volontariat et l'engagement bénévole**. Mais surtout, plus conscientes de l'importance de l'associativité dans la société, elles proposent des actions collectives, une représentation de la société civile et une force

de négociation avec les pouvoirs publics. En ce sens [...] ce sont d'abord des **acteurs sociopolitiques** ».

- Source : le Filhebdo 1901, n°609, 12/12/2016, la Lettre d'information d'Associations mode d'emploi – www.ame1901.fr
- Pour lire l'article complet : Associations mode d'emploi n°184, décembre 2016

[Retour au sommaire](#) ▲

Appels à projets, prix, concours, etc.

Appel à courts-métrages « Je suis une rencontre » – Festival Nikon

Pour la 7ème édition du Festival Nikon, les personnes physiques peuvent soumettre un court-métrage HD de 30 à 140 secondes sur le thème « Je suis une rencontre ». La vie est ponctuée de rencontres, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, qui orientent nos choix, nos parcours et nos destins. Elles sont au commencement des histoires d'amour, des plus grandes amitiés mais aussi des duels les plus féroces. C'est pour cette raison que Nikon propose en 2017 d'illustrer des rencontres en moins de 140 secondes à travers un regard personnel ou historique.

>> Date limite de dépôt des dossiers : 11 janvier 2017

>> Pour en savoir plus : <http://www.festivalnikon.fr/>

>> Pour télécharger le règlement du festival :

http://www.festivalnikon.fr/pdf/reglement_2016.pdf

Appel à projets permanent : "La France s'engage"

"La France s'engage" est une démarche inédite qui vise à encourager le développement d'actions socialement innovantes qui gagneraient à changer d'échelle. Elle a vocation à identifier, mettre en valeur, soutenir et faciliter l'extension d'initiatives socialement innovantes, portées bénévolement par des individus, des associations, des fondations, des entreprises, des collectivités territoriales, des établissements publics, pour relever des défis nouveaux de notre société auxquels les modes d'intervention classiques de la puissance publique n'ont pas encore suffi à répondre.

>> L'appel à projets est ouvert jusqu'à la fin du mandat présidentiel (échéance au 29 janvier 2017)

>> Pour déposer une demande : www.lafrancesengage.fr

>> Pour consulter la plaquette de présentation :



Prix « Jeunesse pour l'égalité : Tous égaux ? » – Observatoire des inégalités

Organisé tous les ans depuis 2012, le prix « Jeunesse pour l'égalité » encourage les jeunes de 11 à 25 ans à s'exprimer sur les thèmes des inégalités et des discriminations. En posant la question « Tous égaux ? », les jeunes sont invités, par le biais de films ou tout autre support de communication visuelle (affiches, photos, dessins, créations web...), à dénoncer les inégalités et les discriminations qui les frappent dans leur quotidien mais aussi à imaginer un monde plus juste.

Un trophée « Jeunesse pour l'égalité » sera attribué à chaque équipe gagnante.

>> Date limite de dépôt des dossiers : 30 janvier 2017

>> Pour en savoir plus : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=2206

>> Contact : Nina Schmidt, concoursvideo@inegalites.fr

ou 06 38 67 02 09

Appel à projets « Développement de contrats à impact social » – Ministère de l'Economie et des Finances

Cet appel à projets propose aux acteurs sociaux porteurs de projets expérimentaux ainsi qu'à leurs financeurs privés, un cadre juridique sécurisé leur permettant de conclure un contrat à impact social. Les contrats à impact social permettent de faire financer un programme social innovant par un investisseur privé, qui sera remboursé par l'Etat uniquement en cas de succès. C'est une façon d'expérimenter de nouvelles solutions dans des domaines où les besoins sociaux ne sont pas toujours bien couverts..

- >> **Date limite de dépôt des dossiers : 30 janvier 2017**
- >> Pour consulter l'appel à projets : cliquez [ICI](#)
- >> Pour en savoir plus : contrat-impact-social.fr
- >> Contact et dépôt de candidature : contrat.impactsocial@finances.gouv

Concours « Innovate ! pour la solidarité » – Société Saint-Vincent de Paul

Ce concours, destiné aux étudiants, a pour but d'encourager les jeunes entrepreneurs et de soutenir les projets innovants qui permettront de lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes : qu'elle soit liée à la solitude, au logement, à l'accès à l'éducation, aux problèmes alimentaires, à l'exclusion numérique, à l'emploi, à l'inégalité des chances, etc. 3 Prix allant de 1 000€ à 6 000€ seront décernés.

- >> **Date limite de dépôt des dossiers : 30 janvier 2017**
- >> Pour en savoir plus : <http://innovate-ssvp.wixsite.com/concours>
- >> Pour déposer une candidature : <http://innovate-ssvp.wixsite.com/concours/je-m-inscris>

Appel à projets « Permettre une fin de vie plus douce des personnes âgées à travers l'accès aux "petits bonheurs du quotidien" et aux soins de relaxation » – Fondation d'entreprise ADREA

Cet appel à projets s'adresse aux établissements ou aux organisations qui œuvrent auprès de personnes âgées en fin de vie et des personnes qui les entourent : soignants, proches, aidants. Une enveloppe d'un montant total de 100 000€ sera répartie entre 1 à 3 projets maximum.

- >> **Date limite de dépôt des dossiers : 22 février 2017**
- >> Pour télécharger l'appel à projets : cliquez [ICI](#)
- >> Pour en savoir plus : <https://www.adrea.fr/la-mutuelle-adrea/fondation/presenter-un-projet/>
- >> CONTACT : Claire LALOT, claire.lalot@adreamutuelle.fr ou 01 70 08 87 06

Appel à projets « Déficience visuelle, déficience auditive » – Fondation Harmonie Solidarités

La Fondation Harmonie Solidarités soutient des initiatives portées par des associations à destination des personnes souffrant d'une déficience auditive ou visuelle. Ces déficiences, susceptibles de retentir à la fois sur l'éducation et la scolarité, la vie professionnelle mais aussi sur la vie sociale, ont des conséquences multiples : repli sur soi, perte de confiance, dépression, chutes, accélération du vieillissement...

>> Date limite de dépôt des dossiers : 28 février 2017

- >> DÉFICIENCE VISUELLE
 - [Cahier des charges déficience visuelle 2017](#)
 - [Dossier de candidature déficience visuelle 2017](#)
- >> DÉFICIENCE AUDITIVE
 - [Cahier des charges déficience auditive 2017](#)
 - [Dossier de candidature déficience auditive 2017](#)

Appel à projets « Entreprendre pour une conduite solidaire et responsable » – Fondation Norauto

La Fondation Norauto s'est fixé pour mission d'entreprendre pour une conduite solidaire et responsable. Elle soutient financièrement des projets associatifs en lien avec la mobilité et situés à proximité des centres Norauto. Trois grands axes sont privilégiés : la mobilité (mobilité des personnes fragilisées et mobilité inclusive), la sécurité routière et la protection de l'environnement.

- >> **Date limite de dépôt des dossiers : 13 mars 2017**
- >> Pour en savoir plus : <http://www.fondation.norauto.fr/>

Retrouvez encore plus d'appels à projets sur notre site internet :
http://www.mdas.org/index.php?g=appel_projets

Les petites annonces associatives

Emplois

Conseiller Micro Crédit (H/F) – Association pour le Droit à l'Initiative Economique

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) recrute un conseiller micro crédit (H/F) en CDI.

>> Pour télécharger la fiche de poste :



Chargé(e) de communication – Réseau Express Jeunes

Le Réseau Express Jeunes recrute un(e) chargé(e) de communication en CDI à temps plein (35h/semaine).

>> Candidatures à envoyer **avant le 30 décembre 2016.**

>> Prise de poste le **1er février 2017 au plus tard.**

>> Pour télécharger la fiche de poste :



Juriste – Chambre de consommation d'Alsace (CCA)

La Chambre de Consommation d'Alsace (CCA) recrute un juriste en CDI à temps plein (35h/semaine).

>> Prise de poste en **février 2017.**

>> Pour télécharger la fiche de poste :



Assistant(e) pôle communication – Humanis

Le collectif Humanis recherche un(e) assistant(e) pôle communication en Contrat à durée déterminée d'insertion de 24 heures hebdomadaires, pour une durée de 6 mois.

>> Pour télécharger la fiche de poste :



Contact :
accueil : 03 88 25 19 39

Directeur de la publication : Mathieu Cahn
Responsable de la publication : Patrick Gerber

Désabonnement à la newsletter :

Lettre électronique envoyée par la Maison des associations de Strasbourg
1a place des orphelins 67000 STRASBOURG